



---

**PROCÈS-VERBAL DE LA  
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 22 AOÛT 2022**

---

Le 22 août deux mille-vingt-deux à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Saint Léger dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur DEFOULOUNOUX David, Maire.

**Date de convocation** : 17 août 2022

**Nombre de conseillers municipaux en exercice** : 15

**Nombre de présents** : 10

**Nombre de votants** : 12

Étaient présents les Conseillers Municipaux suivants :

BONNEAU Régis	FEILLEUX Christelle
BOUQUET MICHAUX Élodie	GAUVIN Thierry
CHIERONI Philippe	LELEU Sandrine
DEFOULOUNOUX David	MÉTREAUD Christine
DENIS Marianne	VALLART Alain

**Excusés** : Mesdames CARREAU Carine, MARÉE CHAURAUD Bénédicte et Messieurs ARENE Jean-Claude, BRODU Julien et ROCHARD Cédric

**Procurations** : Madame MARÉE CHAURAUD Bénédicte donne procuration à Monsieur DEFOULOUNOUX David, Monsieur ARENE Jean-Claude donne procuration à Monsieur VALLART Alain

**Rappel de l'ordre du jour :**

1. **Délibérations à voter** :

- DL-2022/25 - Bail et fixation du loyer de l'ancien local technique
- DL-2022/26 - Motion Développement filière bois dans notre territoire rural

2. **Décision du Maire** :

- D-2022/5 - Accord de la commune de Saint-Léger du don suite à la distribution de l'avis de décès de Madame PRÉAU Lucette

3. **Informations** :

- Implantation d'un projet solaire aux Racauds lieudit « Chez Bonpain » sur la ville de Pons
- Proposition CDC Haute-Saintonge : groupement de commande pour l'élaboration d'un PLU
- Randonnée « Nuit des Églises »
- Consommation électricité éclairage public

- Futurs travaux :
  - ✓ Mairie
  - ✓ Salle associative de Lijardière
- Projet rénovation logement situé rue des Iris
- Projet city Park

#### 4. Questions diverses

Monsieur DEFOULOUNOUX, fait l'appel des conseillers municipaux et constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 20h08.

Madame BASSO-FIN Christelle, secrétaire de mairie a été élue secrétaire de séance par le conseil municipal.

#### **Approbation du procès-verbal du 30 mai 2022 :**

Aucune remarque n'étant faite, celui-ci est voté à l'unanimité des présents.

Lecture et approbation de l'ordre du jour : 12 POUR

#### **1. DÉLIBÉRATIONS A VOTER :**

##### 1 DL-2022/25 – Bail et fixation du loyer de l'ancien local technique

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le hangar communal situé au 4 rue des Roses Trémières est vacant.

Afin de pouvoir louer ce bâtiment, M. le Maire demande que soit défini le montant du loyer qui sera appliqué. Il précise également que ce loyer est net de charges locatives puisque le locataire s'en acquitte directement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De fixer, à compter du 1er septembre 2022, le loyer mensuel du bâtiment situé au 4 rue des Roses Trémières à la somme de 500 € (Cinq cents euros). Ce loyer sera réglé au 5 de chaque mois au Trésor Public.
- Que le montant du loyer sera révisable tous les trois ans en fonction de l'évolution d'indices publiés par l'INSEE. Cette révision sera établie en tenant compte de l'indice trimestriel des loyers commerciaux (ILC).
- d'autoriser M. le Maire à signer un bail commercial pour le bâtiment ci-dessus désigné.

**VOTE :      POUR : 12              CONTRE : 0              ABSTENTION : 0**

##### • DL-2022/26 - Motion Développement filière bois dans notre territoire rural

Pendant plus de 35 ans, M. Thébaud, technicien forestier de la DDTM basé à Montendre, a accompagné les forestiers et les collectivités de la Haute-Saintonge pour le développement de la filière bois dans notre territoire rural.

Cette filière a plus que jamais besoin d'être soutenue à l'aube de la transition énergétique et du fait des besoins croissants pour nos industries du bois, dans un contexte de changement climatique qui met en péril ce patrimoine naturel qui est une richesse locale.

M. Thébault va faire valoir ses droits à la retraite. La personne qui le remplacera sera basée à Saintes, à 100 km du cœur de nos forêts. L'État, encore une fois, abandonne les territoires ruraux, toujours plus périphériques, sans doute marginaux !

Cette administration de loin est inacceptable. La commune de Saint-Léger invite l'État à reconsidérer cette décision, en particulier, et sa vision du monde rural, en général.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité ce projet de motion.

Monsieur Vallart est très surpris puisque cette annonce va à l'encontre des annonces gouvernementales puisqu'il vient d'être annoncé le recrutement de gendarmes formés aux atteintes à l'écologie afin de mieux protéger l'environnement. Par conséquent, il est incompréhensible que le nouveau technicien forestier soit dans l'obligation de faire 200 km/ jour pour se rendre dans les forêts de la Haute-Saintonge.

**VOTE :      POUR : 12      CONTRE : 0      ABSTENTION : 0**

## 2. DÉCISION DU MAIRE

- D-2022/5 - Accord de la commune de Saint-Léger du don suite à la distribution de l'avis de décès de Madame PRÉAU Lucette

**LE MAIRE DE SAINT-LEGER,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22 ;

**Vu** la délibération n°24\_2020 du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020 notifiant les pouvoirs du Maire ;

**Considérant** le point n°6 de l'article L2122-22 du CGCT déléguant le droit d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

**Considérant** le don de 30.00 € en chèque bancaire du Crédit Agricole perçu suite à la distribution de l'avis de décès de Madame PRÉAU Lucette le 15 juin 2022,

---

### DÉCIDE

**ARTICLE UNIQUE :**

D'accepter la somme de 30.00 € au titre de don.

## 3. INFORMATIONS

- ✓ *Implantation d'un projet solaire aux Racauds lieudit « Chez Bonpain » sur la ville de Pons*

Monsieur le Maire communique au conseil la réalisation d'un nouveau projet solaire localisé aux Racauds - chez Bonpain - 17800 Pons limitrophe avec Saint-Léger.

Il s'agit d'un projet agrivoltaïque, ce concept associe culture agricole et production d'électricité avec des panneaux solaires.

Par ailleurs le chargé d'affaire s'occupant de ce projet doit venir au prochain conseil municipal pour des explications plus précises et aller à la rencontre des riverains concernés afin d'établir une concertation citoyenne.

De plus, la commune de Saint-Léger risque d'y être confrontée prochainement au vu du nombre d'agriculteurs. Un projet identique est en cours sur la commune de Bois.

Monsieur Bonneau ajoute que c'est pour les vignes. De cette façon, elles sont protégées de la grêle, du gel et des brûlures de la chaleur.

Monsieur le Maire complète ces informations en indiquant que les panneaux s'inclinent, permettent de récupérer l'eau de pluie et de vendre de l'électricité verte.

Monsieur Vallart renchérit en disant que c'est le début de nouvelles pratiques dans la viticulture.

✓ ***Proposition CDC Haute-Saintonge : groupement de commande pour l'élaboration d'un PLU***

Monsieur le Maire avise qu'il a reçu de la CDC de Haute-Saintonge un courrier relatif à un groupement de commande pour l'élaboration d'un PLU.

Monsieur Vallart demande plus d'information sur la définition « groupement de commandes ».

Monsieur le Maire explique qu'un groupement de commande permet aux acheteurs publics de regrouper leurs achats et d'effectuer ainsi des économies d'échelle.

De plus, dans le cadre de la mise en conformité des communes face au SCOT il est plus simple pour la CDCHS que les communes membres choisissent toutes un PLU (plan local d'urbanisme) comme document d'urbanisme.

Monsieur le Maire rappelle que le conseil a délibéré pour la révision de la carte communale afin qu'elle soit compatible avec le SCOT, que la commune a reçu à ce titre une subvention de l'État et que la commune n'a aucune obligation de choisir un PLU.

En sus, il explique qu'il est réfractaire au PLU parce qu'il est composé d'un règlement permettant de répondre à une certaine sobriété foncière, donc plus rigide qu'une carte communale. Pour une petite commune telle que la nôtre, une carte communale suffit.

Il ajoute qu'un document définissant le PLU et la carte communale sera rédigé et envoyé aux élus.

✓ ***Randonnée « Nuit des Églises »***

Monsieur le Maire indique que cette randonnée a rassemblé environ une centaine de personnes. Celle-ci s'est terminée à Préguiillac.

Par ailleurs, au vu de l'accueil de la mairie de Saint-Léger, il est fort probable que l'année prochaine, l'arrivée de cette marche soit réalisée dans notre commune avec un bon repas.

Monsieur le Maire a reçu un mot de remerciements suite à sa disponibilité et à la contribution de la mairie.

✓ ***Consommation électricité éclairage public***

Monsieur le Maire communique le dernier relevé de consommation d'électricité relatif à l'éclairage public. Il s'avère que par rapport aux communes de strates identiques, Saint-Léger est très bien placé.

Par conséquent, les efforts commencés tels que la modification des heures de fonctionnement de l'éclairage public sur l'ensemble de la commune et la mise en place de source LED rue de Vaumondois semblent aboutir. Mais cela sera plus significatif l'année prochaine puisque beaucoup plus de sources LED vont être installées afin de réaliser des économies encore plus importantes.

Madame Métreaud questionne afin de savoir si la commune de Saint-Léger peut arrêter le fonctionnement de l'éclairage public le soir durant la période printemps - été comme cela est effectué à Pons.

Monsieur le Maire répond que c'est envisageable si le conseil municipal se prononce en ce sens.

✓ **Futurs travaux :**

❖ **Mairie**

Monsieur le Maire explique qu'il convient de rénover la salle du conseil dans un premier temps afin qu'elle soit terminée pour la cérémonie du 11 novembre afin d'accueillir l'exposition sur les Poilus de la Haute-Saintonge. Les agents démoliront la cheminée et réaliseront le mur en « placo ». Les deux radiateurs côté fenêtres seront retirés. Une réunion de chantier est prévue avec les artisans et les agents techniques de la commune.

Monsieur Chieron demande si l'isolation de cette pièce est correcte.

Monsieur le Maire répond que oui, un technicien est venu contrôler.

A l'instar, il ajoute que dans un deuxième temps, les volets et deux portes extérieures seront changés. Les volets ont des trous d'un tel diamètre qu'il est impossible de les reboucher et des ponts thermiques sont présents sur les deux portes extérieures. Il annonce que les nouveaux volets seront en bois exotique à la demande des bâtiments de France vu que la mairie est dans le périmètre de l'église.

Madame Métreaud demande si des subventions sont prévues.

Monsieur le Maire réplique qu'une demande de subvention a été faite auprès du département de la Charente-Maritime à hauteur de 40% du total des travaux hors taxe.

❖ **Salle associative de Lijardière**

Monsieur le Maire annonce qu'une réunion de chantier est prévue le 12 septembre prochain à 19h00 sur place et qu'un rétro-planning a été réalisé afin de respecter les délais des différentes tâches.

Madame Denis interroge sur la date de commencement des travaux.

Monsieur le Maire notifie que les travaux débuteront en septembre prochain.

Madame Leleu demande si le conseil municipal peut assister à la réunion de chantier.

Monsieur le Maire indique que la commission des travaux sera la bienvenue mais pas tout le conseil municipal.

✓ **Projet rénovation logement situé rue des Iris**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du décès de Monsieur Zampieri. A ce titre, le logement situé rue des Iris est vacant. Celui-ci est composé de trois chambres et d'une salle de bain à l'étage ainsi que d'une cuisine, un séjour et une arrière-cuisine au rez-de-chaussée.

Quelques élus de la commission des bâtiments sont allés le visiter et en ont conclu que beaucoup de travaux sont à réaliser et préconisent la réalisation d'une suite parentale au rez-de-chaussée ainsi que des WC. Par conséquent, la commission des travaux doit se réunir de nouveau afin de définir le cahier des charges.

Monsieur le Maire indique que le toit et l'isolation ont été refaits.

Monsieur Bonneau ajoute que ce logement est très grand mais qu'il existe un réel problème, il n'y a pas d'extérieur, ni de garage.

✓ **Projet city Park**

Monsieur le Maire annonce le projet d'un city park (aire d'activité multisports et de jeux ouverts à tous) permettant de pratiquer de nombreuses activités sportives et d'apporter une nouvelle dynamique à la commune ainsi qu'une qualité de loisirs indéniable.

Pour le financement, Monsieur le Maire donne la parole à Madame Basso-Fin qui explique que le montant des subventions peut aller jusqu'à 80% du montant total HT avec le soutien de l'État via la DETR et l'Agence Nationale du Sport, du Département et de la CDCHS.

Madame Feilleux exprime son accord pour ce type d'équipement.

Monsieur le Maire indique que cet espace serait d'environ 24mX12m, il serait réalisé avec un gazon synthétique, les contours seront en composite afin qu'il s'intègre bien dans le paysage communal. Il a déjà rencontré trois commerciaux.

Aussi, Monsieur le Maire souhaite la création d'un parcours de santé avec des agrès qui ferait partie d'un même et unique projet « city park ». De cette façon, enfants, adolescents et adultes pourraient pratiquer une activité sportive à Saint-Léger.

Monsieur Vallart demande le coût total de ce programme.

Monsieur le Maire répond environ 75 000€ HT avec la réalisation du terrassement par les agents.

Madame Métreaud interroge sur l'implantation du city Park.

Monsieur le Maire explique que sur les trois commerciaux qu'il a rencontrés, deux proposent en face du square André Chaurreau et l'autre au fond du parc de la salle des fêtes.

La majorité des conseillers municipaux présents soutiennent la proposition, « en face du square ».

Madame Métreaud craint des nuisances sonores pour les riverains si l'implantation est réalisée en face du square. En sus, elle demande à ce que des toilettes soient construites et des tables installées.

Monsieur le Maire explique que la loi impose 100 mètres de distance entre le terrain multisports et les maisons. Par conséquent, après avoir mesuré, la loi est respectée.

Mesdames Leleu, Denis et Bouquet Michaux souhaitent que les agrès soient disposés à la Pallue.

Monsieur le Maire leur explique que ce n'est pas possible étant donné que c'est une zone inondable et Natura 2000.

Madame Leleu demande que les agrès soient installés dans la cour de l'ancienne école de Lijardière.

Monsieur le Maire répond que c'est compliqué, puisque cette cour est toujours fermée à clef et qu'il y a le logement adjacent.

#### 4. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Vallart et Madame Métreaud informent l'assemblée que la marche relative à Octobre Rose se déroulera le dimanche 16 octobre 2022 à 10h à la salle des fêtes de Saint-Léger.

Madame Métreaud ajoute que le repas des Aînés sera le 26 novembre prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

ARENE Jean-Claude <i>Procuration à M. VALLART</i>	CHIERONI Philippe	LELEU Sandrine
BONNEAU Régis	DEFOULOUNOUX David	MÉTREAUD Christine
BRODU Julien <i>Absent</i>	DENIS Marianne	BOUQUET MICHAUX Elodie
CARREAU Carine <i>Absente</i>	FEILLEUX Christelle	ROCHARD Cédric <i>Absent</i>
MARÉE CHAURAUD Bénédicte <i>Procuration à M. DEFOULOUNOUX</i>	GAUVIN Thierry	VALLART Alain

